



Réunion Interparlementaire – 26 septembre 2013

Monsieur le Président du Parlement wallon,
Messieurs les Présidents des parlements flamands et bruxellois,
Mesdames, Messieurs les parlementaires,
Messieurs les Bourgmestres,
Mesdames, Messieurs les échevins,
Mesdames, Messieurs, les conseillers
Mesdames, Messieurs,

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai l'honneur de vous accueillir à Tubize pour cette troisième réunion interparlementaire sur la problématique de l'eau et du bassin de la Senne en particulier.

Choisir Tubize pour cette rencontre est un honneur pour notre Commune mais c'est aussi la volonté, votre volonté d'aborder le sujet sensible que sont les inondations.

En effet, l'histoire de Tubize est jalonnée d'épisodes plus ou moins sensibles liés aux inondations.

De par son implantation géographique, Tubize compte sur son territoire un nombre important de rivières qui se déclinent en différentes vallées qui se rejoignent toutes dans le centre de la Commune, dans la Senne !

Depuis notre prise de fonction le 3 décembre 2012, le Collège communal et moi-même n'avons cessé de mettre tout en œuvre pour que les inondations exceptionnelles que nous avons connu notamment en novembre 2010 et en janvier 2011 ne se reproduisent plus.

Toute la population a été et est encore aujourd'hui traumatisée par cet épisode dramatique.

Nous avons, comme responsable politique, l'obligation de réagir de manière concertée, décidée et globale !

Lors de la mise en place de notre collège, nous avons voulu marquer notre volonté de rendre la lutte contre les inondations prioritaires pour les prochaines années en désignant un échevin responsable de la lutte contre les inondations, une première pour notre pays !

Un travail important a été réalisé depuis 10 mois.

Nous présenterons prochainement au Conseil communal le PPRI, c'est-à-dire le Plan de prévention des Risques d'Inondations.

Le PPRI est un cadre dans lequel vont s'inscrire nos différentes actions de lutte mais aussi de mise en valeur de nos cours d'eau.

Il s'articule autour de 3 axes :

- 1) les réponses techniques pour atténuer l'aléa d'inondation, son intensité et sa récurrence
- 2) les mesures préventives quant à l'aménagement du territoire
- 3) les mesures d'organisation de la sécurité et de gestion de crise

Il fera d'ailleurs partie intégrante de notre plan d'urgence.

Tout ce travail et les investissements qui l'accompagne trouveront leur aboutissement quand, sans crainte de leurs colères, nous nous promènerons, au fil de nos vallées, le long de nos cours d'eau en nous disant, quelle chance d'avoir tant de rivières à Tubize !

Mais pour y arriver, il y a les actions locales et en tant que Bourgmestre j'en suis le garant, mais il y a aussi les actions régionales et pour ce qui concerne plus particulièrement la Senne, les actions interrégionales.

Vous comprenez dès lors l'importance pour nous et pour l'ensemble de notre population de l'issue concrète, de la qualité de votre travail et du dialogue initié par cette initiative interparlementaire.

En effet, lors des épisodes tragiques de 2010 et de 2011, beaucoup de promesses ont été faites. Nous avons vu déambuler bon nombre de personnalités importantes de notre pays.

Toutes, de manière unanime ont été sensibilisées à la détresse et au désarroi des sinistrés.



Réunion Interparlementaire – 26 septembre 2013

Un élan de générosité citoyen sans pareil à vu le jour et l'aide apportée sur le terrain par l'armée, la croix rouge, la protection civile, les pompiers, les policiers, notre administration a été unanimement saluée.

Mais après ?

Que reste t'il des promesses ?

Quelles actions concrètes ont été menées, engagées, réalisées ?

Très peu !

Trop peu pour nos sinistrés !

Aussi, je forme l'espoir que votre travail puisse aboutir à des faits concrets, à des réalisations et des accords de coopération interrégionaux permettant de lutter efficacement contre les inondations dans le bassin de la Senne.

Puis-je me permettre de vous faire une suggestion ?

Ne pourriez-vous pas mettre en place une commission interrégionale permanente du bassin de la Senne ?

Cette commission pourrait être composée de parlementaires des trois régions mais aussi de techniciens, de représentants d'associations présentes sur le terrain et qui connaissent mieux que quiconque la situation particulière de notre rivière, la Senne.

Je voudrais souligner ici particulièrement le travail effectué par le contrat de rivière Senne.

Ce terrain, vous aurez l'occasion de le découvrir lors de cet après-midi, guidé par Monsieur Soudan, notre échevin de la lutte contre les inondations, lors de la visite que nous ferons des endroits stratégiques et importants comme la cité Jacquet qui se trouve juste ici à côté, mais aussi, à l'Arsenal des pompiers et à la célèbre vanne de Lembecq.

Je vous souhaite une agréable après-midi, un travail fructueux et constructif sur ce thème de la gestion de l'eau et plus particulièrement sur le volet des inondations dans le bassin de la Senne.

Je vous remercie,

Michel JANUTH

Bourgmestre